



Chenevelles Info : Rentrée 2017



Ecole primaire :

Cette année, nous accueillons une nouvelle directrice, Madame Marie BOUET, qui remplace Damien TILLET. Les instituteurs accueillent 43 élèves à l'école de Chenevelles, répartis de la façon suivante :

- Classe de Madame Marie BOUET (Directrice) : 6 CE1 et 16 CE2
- Classe de Monsieur Yannis MICHAUD : 13 CM1 et 8 CM2

Cette année, la semaine à 5 jours est maintenue. Comme l'an passé, les enfants peuvent profiter d'études surveillées, de la bibliothèque et d'activités proposées par la MCL de la Roche Posay, dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires). Aucune participation financière n'est demandée aux familles.

Vous désirez apporter votre aide dans le cadre des NAP, tous les bénévoles sont les bienvenus.

Merci de bien vouloir contacter la mairie de Chenevelles au 05 49 85 33 06.

	Cantine	Garderie
T	Le prix du repas est de 3,20 € pour les enfants 4,20 € pour les adultes	Séance du matin : 1,30 €
A		Séance du soir avec goûter : 1,50 €
R	Transport Scolaire	Séance du mercredi midi : 1,25 €
I		Séance exceptionnelle : 5,00 €
F		Horaires : le matin 7h00 à 8h50
S	Le forfait du ramassage scolaire est fixé à 30,00 € par enfant et par trimestre	le soir 16h30 à 18h30 le mercredi jusqu'à 13h00

Centre aéré :

La compétence petite enfance n'est plus une compétence communautaire depuis le 1er janvier 2017, ce qui a des conséquences sur les aides financières attribuées aux centres aérés. Les familles qui confiaient leurs enfants à la MCL de la Roche Posay ont donc subi une augmentation non négligeable du coût d'inscription.

La commune est sensible à ces difficultés et a décidé d'étudier par son CCAS cette situation. Un dossier de demande d'aide sera à retirer à la mairie à partir du lundi 16 octobre et à retourner pour le mardi 17 novembre. Les aides varieront selon le quotient familial et le nombre de journées passées en centre aéré et seront réglées courant décembre.

Cette nouvelle démarche pourrait être un avantage pour tous les parents qui utilisent les centres aérés (Vouneuil, Cenon sur Vienne, Availles ou autres).

Borne électrique :

Une borne électrique a été installée sur le parking du Multiservices avec deux places de stationnement identifiées pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La borne est accessible à tous.

Dès lors, que vous avez créé votre espace client sur le site www.alterbase86.soregies.fr, et reçu votre badge, vous pouvez utiliser la borne de recharge électrique.

Règles de bonne conduite :

- Ramassage des ordures ménagères

Lors du passage des véhicules de collecte, les sacs doivent être déposés sur le domaine public ou en point de regroupement.

- Pour la collecte en porte à porte l'après-midi, nous vous demandons de déposer vos sacs de façon bien visible pour les agents de collecte. Les sacs sont à déposer avant midi.

- Pour la collecte en point de regroupement, déposez vos sacs dans les bacs dédiés au point de regroupement concerné. **Merci de bien respecter ces règles.**

- Elagage

Nous rappelons qu'il est nécessaire à chacun d'élaguer les arbres et haies en bordure des voies publiques et privées.

Tous végétaux dépassant sur la voie publique doivent être coupés par le propriétaire du terrain. Le cas échéant, une mise en demeure vous sera adressée par la mairie pour vous demander de faire le nécessaire. A défaut d'exécution des travaux dans le délai imparti, il sera procédé d'office à l'élagage des végétaux gênants, aux frais des propriétaires.

- Dératisation

Les rats et souris pénètrent dans les bâtiments à la recherche de nourriture et d'un abri. Ils se reproduisent rapidement et en grand nombre. Il est ainsi important de réagir très vite si vous constatez leur présence. Disposer des appâts aux principaux endroits de passage des rongeurs, hors d'atteinte des enfants et des animaux domestiques.

Bibliothèque :

La Bibliothèque de Chenevelles vous accueille tous les : - mardis de 16h30 à 18h00
- samedis de 10h30 à 12h00



Une "Boîte à lire" sera bientôt installée sur la place. Le principe est simple : il y a des livres pour adultes, enfants et des magazines. Chacun peut venir y déposer, échanger, rapporter des livres, ou non. Vous pouvez lire sur le banc juste à côté. Les bénévoles de la bibliothèque veilleront à ce qu'il y ait toujours des livres et magazines.

Yoga à Chenevelles :

A compter du 20 septembre, le Yoga recommence le mercredi après-midi de 15h à 16h30 dans la salle polyvalente en toute convivialité.



Fête au village :

Cette année, la météo ayant été capricieuse, nous n'avons pas réuni autant de convives qu'à notre habitude. Nous avons pu profiter du groupe Duarig's en savourant un bon repas. La soirée s'est terminée avec la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et le bal populaire sur la place.

Manifestations à venir :

- Vendredi 22 septembre : Assemblée générale de l'APE à Monthoiron.

- Samedi 23 et dimanche 24 septembre : manifestation nationale de solidarité au profit de **la lutte contre la Mucoviscidose**, une ou plusieurs activités de randonnée se dérouleront sur les voies de notre commune.

- Samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre : **Tour de la Vienne Pédestre** organisé par Lencloître J.C. 86 Cette épreuve, par relais de 9 coureurs, sillonnera le département sur 250 kms et fera étape dans notre commune pour une arrivée place de l'église le **dimanche 1 octobre à partir de 7 h 40.**

Pour tous renseignements, site : <http://www.lencloitrejc86.com>

- Mardi 3 octobre : **Théâtre de Guignol** sur la place de Chenevelles à 17 heures.

- Samedi 7 octobre : Intervention d'un écrivain, Delphine Gaborit, présentation de son premier roman polar "Les Clés de l'appartement 702", à la bibliothèque de 10 heures à 12 heures.

- Samedi 11 novembre : Commémoration.

- Vendredi 17 novembre : Assemblée générale de l'ADAC à la salle polyvalente.

- Mardi 5 décembre : **Repas de Noël** organisé par la municipalité aux Chenevellois et Chenevelloises de plus de 75 ans et adhérents du Club du 3ème Age.

- Dimanche 10 décembre : **Spectacle de Noël** organisé par les bénévoles de la bibliothèque, à la salle des fêtes à 15 heures.